

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 04 mars 2022
Date d'affichage : le 04 mars 2022
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 13
Dont pouvoir (s) : 02

L'an deux mil vingt-deux le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Françoise COHAN, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absents : Madame Anne BERICHI et Monsieur Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoirs de : de Madame Anne BERICHI à Madame Céline RECHER et Monsieur Jérôme BOURLET DE LA VALLEE à Monsieur Bernard LEBOEUF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Charles DUPONT

LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et **Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 Abstention(s) et 05 REFUS DE VOTE**, les membres du conseil Municipal ont pris les décisions suivantes :

Article -1 Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Mairie de Saint Pierre du Vauvray décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 60 000 € Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 60 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €str floré à 0 + marge de 1,00 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 100 Euros
- Commission de mouvement : EXONERATION
- Commission de non-utilisation : 0.25%

Article-2- Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame la Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article-3- Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame la Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20220308-DB02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2022